

Renseignements sur les subventions de recherche Pat Griffin

Objectif

L'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) offre deux subventions de recherche Pat Griffin pour soutenir la recherche qui aborde la priorité « Résultats de la formation infirmière » (Priorité 7) des <u>Priorités nationales en matière de recherche infirmière</u>. Ce qui suit décrit cette priorité :

Effectuer des recherches visant à développer, évaluer et promouvoir l'application des connaissances à des approches de formation interprofessionnelles fondées sur des données probantes, des modèles de programmes de formation infirmière, des approches pédagogiques favorisant les compétences en raisonnement clinique, la pensée critique et la prise de décisions fondées sur des données probantes, l'apprentissage par simulation et les modalités de transition à la pratique en ce qui concerne :

- a. la pertinence de l'apprentissage pour la pratique infirmière;
- b. l'expérience des nouvelles diplômées entrant sur le marché du travail;
- c. la préparation des nouvelles diplômées pour la pratique infirmière (ACESI, 2018).

Financement de la recherche

Le financement de cette subvention est assuré par Fonds Pat Griffin de l'ACESI.

Détails de la subvention

Subventions offertes : 2 par année civile Financement : jusqu'à un montant de 15 000 \$ Délai pour les soumissions : 1^{er} mars 2022

Date de début du financement : 1er juillet 2022

Critères d'admissibilité

- Les chercheures doivent appartenir au corps professoral d'une <u>école membre de</u> l'ACESI.
- Une demande complète doit être soumise avant le 1^{er} mars 2022.
- Les demandes peuvent être en anglais ou en français.
- Le projet de recherche doit être mis en œuvre le 1^{er} juillet 2022.
- Il faut accepter de signer un accord de recherche qui comprend la soumission d'un rapport de recherche provisoire d'ici le 31 décembre 2022, un rapport de recherche final d'ici le 31 juillet 2023 et un rapport financier final d'ici le 1^{er} octobre 2023.

- La recherche doit porter sur les « résultats de la formation infirmière » identifiés dans les <u>Priorités nationales en matière de recherche infirmière</u> de l'ACESI.
- La demande ne doit pas contenir plus de 10 pages, sans compter les pièces jointes obligatoires.

Comment faire une demande

Toutes les demandes et les pièces justificatives doivent être soumises à Don Flaming, coordonnateur principal de la formation, par courriel (<u>dflaming@casn.ca</u>).